

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire1/4

### Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

➤ La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

➤ La formation :

- favorise la prise de conscience des risques ;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

➤ La formation facilite :

- la mémorisation des règles ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Cette information est disponible au public en affichage

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 2/4

### Déroulement de la formation

➤ La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.

Cette information est disponible au public en affichage

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 3/4

### Déroulement de l'examen théorique

#### **Conditions de réussite**

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique générale conservent le bénéfice de leur admissibilité pour 5 épreuves pratiques par catégorie pendant un délai maximum de cinq ans.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

Cette information est disponible au public en affichage

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 4/4

### Déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur OU à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route , notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentale devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Cette information est disponible au public en affichage

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.3 REGLEMENT INTERIEUR 1/5

Afin que votre formation se déroule dans de bonnes conditions, certaines règles sont à respecter.

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

Avertissement oral

Avertissement écrit

Suspension provisoire

Exclusion définitive de l'établissement

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

Non-paiement

Attitude empêchant le bon déroulement de la formation.

En cas de non-respect ou d'insulte de la part d'un élève, à l'encontre du personnel enseignant ou du secrétariat, la Direction déposera une plainte et le contrat de formation sera immédiatement rompu.

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.3 REGLEMENT INTERIEUR 2/5

### INSCRIPTION – DOSSIERS ADMINISTRATIFS -

L'élève est tenu de communiquer toutes les données, et les papiers administratifs demandés le concernant dans les meilleurs délais afin de permettre au secrétariat d'établir le dossier sous ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

**Le secrétariat pourra établir le dossier sous ANTS à la condition qu'il soit en possession de tous les documents.**

Dans le cas contraire, tout retard dans le traitement de son dossier par l'Administration ne pourra être reproché à l'auto-école.

En cas de changement le concernant (modification du nom de famille, changement d'adresse et de numéro de téléphone), l'élève doit le signaler et fournir tout document justificatif au secrétariat afin que celui-ci effectue les modifications sur le dossier.

### COURS DE CODE

Un boîtier est prêté à l'élève à chaque séance de code, il doit être restitué à la fin du cours.

En cas de casse ou de perte de celui-ci, l'élève se verra facturer la somme de 200 euros TTC.

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.3 REGLEMENT INTERIEUR 3/5

### HORAIRES COURS DE CODE

	MARDI	SAMEDI
HORAIRES	19H30	11H45 et 13H30

### SALLE DE CODE

Etre ponctuel aux séances de code.

Personne n'est admis en salle de cours après le démarrage de la séance.

Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la séance de code.

Si un élève sort avant la fin de la séance de code, ses résultats ne seront pas pris en compte pour le calcul de sa moyenne.

**Eteindre systématiquement votre téléphone portable quand vous entrez dans la salle de code.**

Aucune boisson et nourriture ne sont admises en salle de code.

Respecter le matériel et les locaux.

Respecter les autres élèves, ne pas parler pendant les cours.

Seuls les élèves inscrits à l'auto-école sont autorisés à entrer en salle de code.

Cette information est disponible au public en affichage

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.3 REGLEMENT INTERIEUR 4/5

### EXAMEN DE CODE

Selon les contrats, le forfait code est limité à 12 mois .

Afin d'être en mesure de réussir l'examen du code de la route, il est fortement conseillé d'apprendre son livre de code.

De venir aux séances de code le plus souvent possible afin d'être présenté à l'examen théorique avant la fin du forfait code.

**Nous attirons votre attention sur le fait que vos résultats sur les supports en ligne ne constituent pas une raison suffisante pour exiger de votre auto-école une présentation à l'examen. Votre moniteur est seul juge de votre niveau, et lui seul peut définir le moment où vous êtes prêt à être présenté à l'examen.**

### EVALUATION DE CONDUITE

Le nombre de leçons de conduite préconisée à l'issue de l'évaluation correspond, la plupart du temps, au nombre de leçons dont l'élève aura besoin pour sa formation. Il est donc conseillé à l'élève de prévoir le budget pour la formation complémentaire. (Les élèves ne passant que l'examen théorique ne sont pas concernés par cette évaluation).

### RESERVATION COURS DE CONDUITE

Les réservations des leçons de conduite se font au bureau.

L'auto-école décline toute responsabilité en cas d'oubli de la part de l'élève.

Le livret d'apprentissage sera remis à l'élève lors de sa première leçon ou de la prise du premier rendez-vous.

L'élève doit obligatoirement noter ses leçons sur son livret d'apprentissage, celui-ci doit être tenu à jour et être impérativement amené à chaque leçon de conduite.

En cas de perte du livret d'apprentissage, le remplacement de celui-ci sera facturé selon le tarif en vigueur.

Cette information est disponible au public en affichage



# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 1.3 REGLEMENT INTERIEUR 5/5

### ANNULATION COURS DE CONDUITE

Pour annuler une leçon de conduite, l'élève doit appeler au secrétariat (02 41 75 71 64) , 48 heures avant sa leçon.

Dans le cas contraire, la ou les leçons seront facturées.

L'auto-école se réserve le droit d'annuler les leçons de conduite sans préavis.

### LA FORMATION ET LES EPREUVES

**Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique, il doit également être en possession de son livret d'apprentissage.**

En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée de l'élève en fonction des objectifs visés.

**Afin d'être présenté à l'examen pratique, chaque élève devra réussir un examen blanc .**

Si l'examen blanc est **défavorable**, il sera conseillé à l'élève de poursuivre la formation avec son moniteur avant de tenter sa chance pour un deuxième examen blanc.

Si l'examen blanc est **favorable**, l'élève sera convoqué à l'examen pratique du permis de conduire (un nombre de leçons complémentaires sera demandé si nécessaire).

Si à l'issue d'un examen blanc, l'élève décide d'être présenté à l'examen pratique du permis de conduire, malgré un avis défavorable de l'auto-école, l'élève sera présenté contre la signature d'une décharge.

Dans ce cas, si le résultat est défavorable, l'élève ne pourra pas demander sa réinscription.

Les places d'examen sont attribuées par la Préfecture.

L'élève ne pourra choisir ni la date ni l'heure de l'examen

La Préfecture octroie une seule place d'examen pratique à chaque élève.

**L'établissement a, vis-à-vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.**

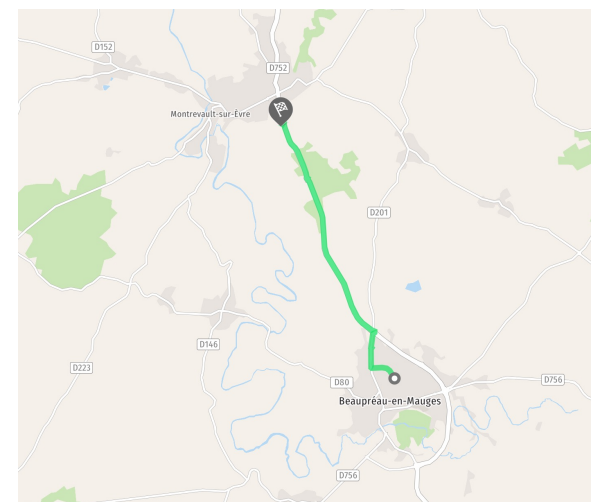
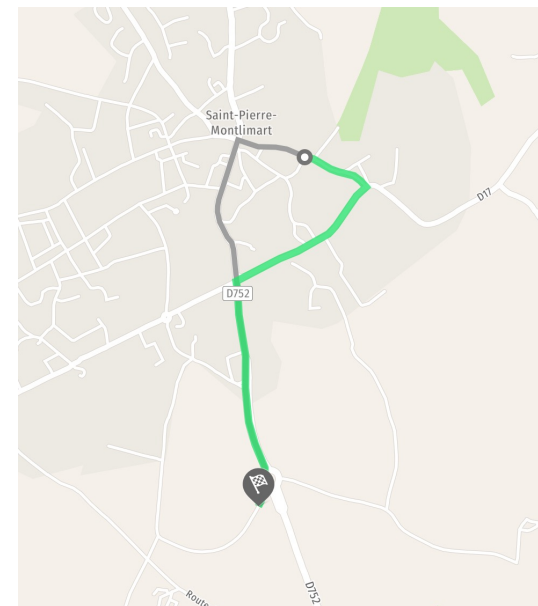
TENUE VESTIMENTAIRE : Tenue correcte exigée et prévoir des talons plats.

Cette information est disponible au public en affichage

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

- La piste de moto est utilisée pour les cours d'entraînement et le point de départ de la circulation.
- Elle se trouve rue des Landes 49110 Saint Pierre Montlimart.
- Le lieu de RDV avec le moniteur moto est fixé à l'autoécole.
- La piste est totalement privée et non partagée avec d'autres. Chaque moniteur peut avoir jusqu'à 4 élèves.
- Elle peut être utilisée du lundi au samedi de 8h à 19h .
- La piste se situe à :
  - 1,6 kms soit 3 minutes de l'agence de St Pierre Montlimart

## 1.4 PISTE MOTO



Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant. Pour cela, des stages post-permis sont ouverts à tous.

**Le déroulement des stages**

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

**Objectifs**

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

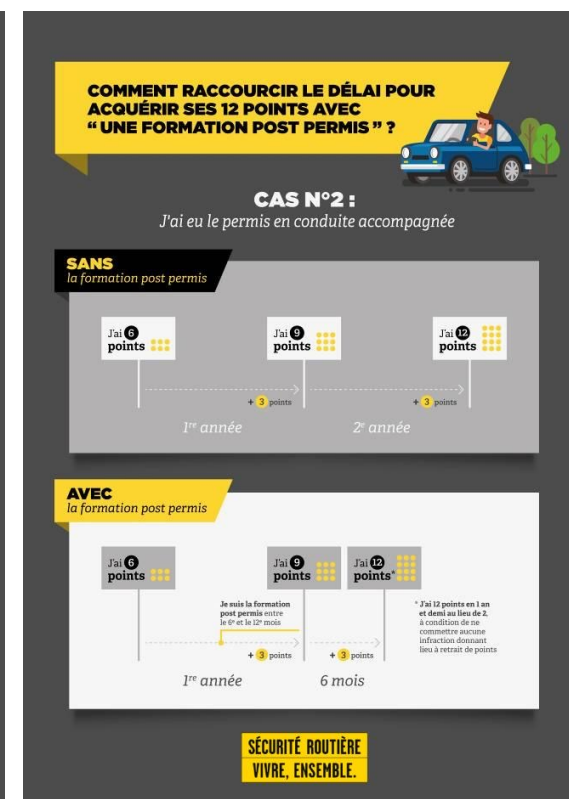
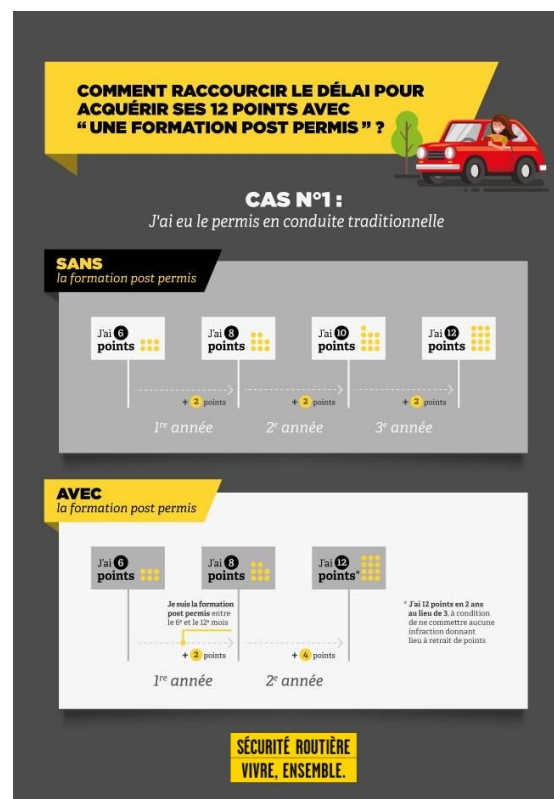
Durée de la formation post permis  
conducteur novice  
7 heures minimum de formation sur la  
même journée.

## Résultats de la formation post permis conducteur novice

À l'issue de la formation, suite à l'évaluation  
avec engagement, vous recevrez une  
attestation délivrée par le responsable de  
l'école de conduite.

Il vous sera nécessaire de remettre une copie  
de votre carte d'identité à votre auto-école  
agréée, afin qu'elle puisse procéder aux  
démarches administratives nécessaires.

## 1.6 RDV Post Permis



Cette information est disponible au public en affichage

## EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

Selon les **statistiques** de la Sécurité routière, le taux de réussite à l'épreuve pratique du **permis B** est de 75 % pour les jeunes qui ont suivi l'**AAC**, contre 52 % pour les personnes qui ont choisi le chemin traditionnel. Et ce taux est en constante progression. 21 avr. 2021

Des avantages financiers :

- **L'obtention de tarifs préférentiels** auprès de la compagnie d'assurance et sur l'assurance « Jeune conducteur » avec l'attestation de fin d'AAC remise par l'auto-école
- **Dès la 1<sup>re</sup> année, la surprime est réduite à 50 %** et elle baisse de 25 % la 2<sup>e</sup> année. Sans accident durant cette période, elle disparaît la 3<sup>e</sup> année
- **Le coût** de la formation est moins élevé

### 1.7: Valorisation de la formation AAC

La durée de la période probatoire est de **3 ans** et de 2 ans dans le cas d'un conducteur ayant suivi la conduite accompagnée (AAC)



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE LE RISQUE D'ACCIDENT GRAVE

En savoir plus : <https://www.securite-routiere-az.fr/contre-verites/la-conduite-accompagnee/>

Cette information est disponible au public en affichage

## EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

- Progresser plus rapidement grâce à la conduite supervisée
- Un meilleur taux de réussite au permis de conduire avec la conduite supervisée
- Choisir quand conduire avec la conduite supervisée
- Pas de distance minimum à parcourir en conduite supervisée
- Être plus confiant sur la route grâce à la conduite supervisée

## 1.7: Valorisation de la Conduite Supervisée



Cette information est disponible au public en affichage

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

***Pour débiter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée de 55 minutes, va être réalisée en voiture.***

### Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

### Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
  - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
  - vos compétences psychomotrices ;
  - vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

### Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

**Pour toutes les personnes en situation de handicap merci de contacter notre référent  
Sébastien CHEVRIER 06 81 18 28 69**

FICHE D'ÉVALUATION DE DÉPART VOITURE

1. Renseignements d'ordre général  
Nom : **PETITEAU** Prénom : **Ilam** Date de naissance : 01-09-2008  
Adresse : **LIEU-DIT Le bordage** Ville : **MONTREVAULT** Téléphone : 0786874711  
Code postal : 49110 Profession : Nationalité : française  
Niveau scolaire : oeil droite : 10 oeil gauche : 10 Correction : 1  
Accès visuelle-œil droit : 10 Veste médicale : Non  
Incompatibilités : Aucune

2. Expériences de la conduite  
Permis :  Aucun  AM  A1  A2  A  
Conduite auto :  Jamais  de 5h  + de 5h  
Avec qui ?  Amis  Parents  Auto-école  
Ou (sauf auto-école) :  Ville  Route  Chemin  
Si pas auto :  Vélo  Cyclo  Quadricycle à moteur  Moto  Autre véhicule

3. Connaissance du véhicule  
Direction :  Non  Oui  
Boîte de vitesses :  Non  Oui  
Embrayage :  Non  Oui  
Freinage :  Non  Oui

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité  
Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code   
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face   
L'apprentissage est une nécessité   
Réel désir d'apprendre à conduire

5. Habiletés  
Installation au poste de conduite  F  S  B  
Débrayage avant     
Manipulation du volant

6. Compréhension et mémoire  
Compréhension  F  S  B  
Mémoire

7. Perception  
Trajectoire  F  S  B  
Observation     
Orientation     
Regard  F1  F2  F3

8. Emotivité  
En général  F  S  B  
Crispation

9. Résultat de l'évaluation  
Total des résultats partiels : positifs **12** - négatifs **4** = résultat final **8**

10. Proposition - volume de formation PREVISIONNEL  
Proposition acceptée :  Oui  Non  
Volume proposé : **25 Heures** Proposition retenue : **25 Heures** DATE : 20/03/2024  
Formateur : **CAMILLE VIAU** N° d'autorisation : **A0804900210**  
Etre et Loire Conduite St Pierre Montlimart  
1 RUE DES MINES COCH  
49110, ST PIERRE MONTLIMART  
0241 93 19 4  
Agrément : E1304002079 - SPIRE  
Signature Formateur : [Signature] Signature Parent/Responsable : [Signature]  
Signature Elève : [Signature]

Partenaire de votre réussite!  
www.codesrousseau.fr

CODES ROUSSEAU

Cette information est  
disponible au public en  
affichage

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 3.1: Modalité d'organisation des formations

### *THEORIQUES*

Nous vous accueillons dans nos agences selon diverses modalités, destinées à être au plus près de votre besoin.

- Des cours collectifs dans nos salles de cours sur des séries argumentées
- Des cours individuels à votre demande ou sur proposition de nos enseignants sont organisables sur des difficultés particulières

Ces modules sont organisés en présentiel de préférence, et selon les disponibilités communes

Nous vous fournissons un accès à distance qui vous permettra un entraînement individuel où que vous soyez

Vos efforts sont également pris en compte et régulièrement suivi par un enseignant qui en scrutant vos productions sait orienter le type de supports, de thème, la prévision de l'examen théorique...

Cette information est disponible au public en affichage



# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 3.1: Modalité d'organisation des formations

### *THEORIQUES*

Des cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière sont également organisés avec la présence d'un enseignants

Les thèmes aborderont l'alcool, les stupéfiants, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc...)

Un inscription en amont est préférable;

### *HORAIRES DES COURS THEORIQUES*

	MARDI	SAMEDI
Horaires	19H30	12H45 – 13H30

# EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART

## 3.1: Modalité d'organisation des formations

### *PRATIQUE*

La formation pratique est idéalement condensée en séances régulières. Selon les attentes et priorités que les élèves peuvent avoir, nous adaptons pour le mieux nos séances et l'organisation des examens.

Nous vous proposons au début de la formation un planning provisoire, sur lequel et après un accord commun, nous ajoutons, modifions, ...dans le but de saisir les opportunités destinées à faciliter l'acquisition de votre titre de conduite, et parfois pour combler les impondérables.

Pour cela nous nous efforçons d'être le plus réactif, et nous vous invitons à également partager au plus près de leurs évolutions, vos disponibilités.

Ces cours sont uniquement prévus en individuel avec un accueil sur le site de nos établissements, avec un moniteur référent, qui orientera votre formation de bout en bout.

Ces cours ont lieu tous de 8H à 20H

Cette information est disponible au public en affichage

# **EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE MONTLIMART**

## ***7.4 Dispositif de traitements des réclamations***

### **1. Réclamation**

Mr CHEVRIER est votre interlocuteur privilégié. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tous les moyens à votre convenance (Téléphone, depuis la page contact, ou par courrier au siège social (1 rue des Mines d'Or 49110 ST PIERRE MONTLIMART)).

La réclamation est l'expression d'une insatisfaction par un client (particuliers ou professionnels), un ancien client, un ou plusieurs bénéficiaires, une personne ayant sollicité ou ayant été sollicitée par le professionnel en vue de la fourniture d'un produit ou service, y compris leurs mandataires ou leurs ayants droit.

En l'absence de tout mécontentement exprimé, une demande de service ou de prestation, d'information, d'explication, de conseil ou d'avis n'est pas une réclamation.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et à vous répondre dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation.

Cette information est disponible au public en affichage

**2. Médiation**

Si vous n'avez pas obtenu de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la date d'envoi de votre réclamation ou si passé ce délai, vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de saisir l'association des médiateurs Européens, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée sur les mêmes délais.

L'Élève, peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable .  
Les coordonnées du médiateur de la consommation sont les suivantes :

Association des Médiateurs Européens (A.M.E.)  
197 boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
téléphone : 09.53.01.02.69.  
site internet : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)  
courriel : [saisine@mediationconso-ame.com](mailto:saisine@mediationconso-ame.com)

# EVRE ET LOIRE CONDUITE 7.4 Dispositif de traitements des réclamations ST PIERRE MONTLIMART

EVRE ET LOIRE CONDUITE ST PIERRE  
MONTLIMART

## FICHE DE RECLAMATION

Date de la réclamation : ..... / ..... / .....

De quoi s'agit-il ? Réclamation  Suggestion d'amélioration  Autre

Formation réalisée : ..... Date de la formation : .....

Client  Prospect

NOM\* :  
Prénom :  
Tél :  
Email :

Qui êtes-vous ?  
Élève  
Parent d'élève  
Employeur  
Personnel de l'école de conduite  
Financeur

On vous écoute :

Merci de remettre ce formulaire au Responsable de l'agence

Partie réservée à EVRE ET LOIRE CONDUITE

Réceptionné le : ..... / ..... / ..... PAR : .....

Description du traitement à apporter :

Date de contact auprès de l'auteur de la demande :

CLASSE SANS SUITE

Cette fiche de réclamation est disponible dans nos agences et sur notre site internet.

Cette information est disponible au public en affichage

